

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 6 avril 2022)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit de 5'557'000 francs
pour la construction d'une infirmerie
à l'Établissement de détention de la Promenade**

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Sandra Menoud, présidente, Patrick Erard, vice-président, Damien Humbert-Droz, Andreas Jurt, Quentin Di Meo, Armin Kapetanovic, Christine Ammann Tschopp, Niel Smith, Martine Docourt Ducommun, Jonathan Gretillat, Antoine de Montmollin, Damien Schär et Mireille Tissot-Daguette,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

Les commissaires saluent le rapport du Conseil d'État qui permet de pallier une situation provisoire insatisfaisante dans la durée, tant du point de vue de la dignité des détenus que des conditions de travail des collaborateurs.

Le choix parmi les trois variantes proposées s'est fait en partie pour une question de coûts, mais surtout pour une question de flux de personnes, problématique cruciale pour une prison. De plus, le toit qui doit accueillir l'infirmerie devait de toute manière être refait pour un montant budgété de 650'000 francs.

Les travaux dans un établissement carcéral occupé sont extrêmement complexes. Cependant, suite aux précédentes rénovations de même nature à Gorgier et à La Chaux-de-Fonds, l'État de Neuchâtel peut estimer les surcoûts d'un tel chantier à hauteur de 15%. Les coûts restent dans la fourchette énoncée par l'Office fédéral de la justice.

La réduction de 30 places de détention durant les travaux inquiète la commission. Ce nombre est un maximum temporaire prévu durant la réalisation du gros œuvre. Les travaux se feront en fonction de la disponibilité des places dans l'ensemble des établissements pénitentiaires du canton et hors canton, pour éviter des surcharges carcérales.

Le traitement rapide de ce rapport permettra aux travaux de débuter en mars 2023 pour profiter de la bonne saison et de terminer avant l'hiver 2023-2024. Durant cette période, l'infirmerie sera maintenue dans les containers, compte tenu de leur bon état. Ces derniers seront d'ailleurs revendus après les travaux.

Le coût des imprévus est estimé à 10%, tout en sachant que la fluctuation des prix des matières premières et les délais de livraison sont compliqués à prévoir en ce moment. C'est aussi un argument pour lancer l'appel d'offres le plus vite possible.

Concernant les matériaux qui seront utilisés, ce qui est évoqué dans le rapport peut encore évoluer. Les choix ont seulement permis de calculer les coûts d'une telle construction mais une alternative plus durable peut être trouvée, notamment pour l'isolation (une alternative plus écologique que de la laine minérale pourrait être utilisée).

Entrée en matière (art. 171 OGC)

Par 12 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, tel que proposé par le Conseil d'État.

Vote final

Par 12 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 22 mai 2022

Au nom de la commission des finances :

La présidente,
S. MENOUD

La rapporteure,
M. TISSOT-DAGUETTE